

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00681 Numéro SIREN : 850 730 813 Nom ou dénomination : GRAPES
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002964

Société SAS GRAPES
4 allée Marquise de Sevigne

26700 PIERRELATTE



COMPTES ANNUELS

Cabinet Gilles DEVES
25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/10/2022 12			Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Autres						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Aménagements fonciers						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 991	2 997	1 994	3 658	1 664-	45. 50-
	Animaux reproducteurs et de services						
	Plantations pérennes, autres végétaux en terre						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres	2 451		2 451		2 451	
	TOTAL II	7 442	2 997	4 445	3 658	787	21. 52
ACTIF CIRCULANT	Biens vivants et en cours (cycle long)						
	Animaux						
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)						
	Biens vivants et en cours (cycle court)						
	Animaux						
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)						
	Stocks						
	Approvisionnements et marchandises						
	Produits finis						
	Autres produits						
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 770		9 770		9 770	
	Créances (2)						
	Clients et Comptes rattachés	60		60	168 690	168 630-	99. 96-
	Autres clients (convention compte courant)						
	Etat - TVA et taxes assimilées	2 451		2 451	18 127	15 676-	86. 48-
	Associés (comptes - courants)						
	Autres créances	8 704		8 704	1 881	6 823	362. 74
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	42 972		42 972	1 250	41 722	NS
	Charges constatées d'avance (2)				147	147-	100. 00-
	TOTAL III	63 957		63 957	190 095	126 138-	66. 36-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	71 399	2 997	68 402	193 753	125 351-	64. 70-

(1) Dont à un an et moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500	500		
	Réserves				
	Réserve légale	50	50		
	Réserves statutaires ou contractuelles	21 324	819	20 505	NS
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30-	40 505	40 536-	100. 08-
	Subventions d'investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
	TOTAL I	21 844	41 874	20 030-	47. 83-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	TOTAL II				
DETTES	Dettes financières (1) Emprunts fonciers (établissements de crédit) Autres emprunts et dettes (établissements de crédit) Associés (comptes - courants bloqués) Concours bancaires courants Découverts bancaires Autres				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Autres dettes				
	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	18 011	120 461	102 450-	85. 05-
	Autres fournisseurs d'exploitation (convention de compte - courant)				
	Etat - TVA et taxes assimilées		313	313-	100. 00-
	Autres dettes fiscales et sociales	20 177	28 121	7 944-	28. 25-
	Associés (comptes - courants)				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 370	2 983	5 387	180. 59
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL III	46 558	151 878	105 321-	69. 35-
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	68 402	193 753	125 351-	64. 70-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à un an et moins d'un an

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	500	500		
10130000 CAPITAL	500	500		
RESERVE LEGALE	50	50		
10610000 RESERVE LEGALE	50	50		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	21 324	819	20 505	NS
10630000 RESERVES STATUAIRES OU CONTRAC	21 324	819	20 505	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	30-	40 505	40 536-	100.08-
TOTAL I	21 844	41 874	20 030-	47.83-
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION ET COMPTES RATTACHES	18 011	120 461	102 450-	85.05-
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	18 011	120 461	102 450-	85.05-
ETAT TVA ET TAXES ASSIMILEES		313	313-	100.00-
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR		313	313-	100.00-
AUTRES DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 177	28 121	7 944-	28.25-
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	13 400	13 400		
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A P	6 089	5 360	729	13.59
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		8 869	8 869-	100.00-
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	688	492	196	39.84
AUTRES DETTES	8 370	2 983	5 387	180.59
41100000 CLIENTS COLLECTIFS	4 870		4 870	
46860000 CHARGES A PAYER	3 500	2 983	517	17.33
TOTAL III	46 558	151 878	105 321-	69.35-
TOTAL GENERAL	68 402	193 753	125 351-	64.70-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 994	3 658	1 664-	45. 50-
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	4 991	4 991		
28183000 AMORT IMMO CORPO MAT BUREAU IN	2 997-	1 333-	1 664-	124. 83-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 451		2 451	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	2 451		2 451	
TOTAL II	4 445	3 658	787	21. 52
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	9 770		9 770	
40910000 FOURNISSEURS AVANCE ACPTÉ S/CO	9 770		9 770	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	60	168 690	168 630-	99. 96-
41100000 CLIENTS COLLECTIFS	60	168 690	168 630-	99. 96-
ETAT TVA ET TAXES ASSIMILEES	2 451	18 127	15 676-	86. 48-
44551000 TVA A PAYER		103	103-	100. 00-
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	1 619	1 930	311-	16. 14-
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	832	16 094	15 262-	94. 83-
AUTRES CREANCES	8 704	1 881	6 823	362. 74
40980000 FOURNISSEURS - AVOIR NON PARV.		1 881	1 881-	100. 00-
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 704		8 704	
DISPONIBILITES	42 972	1 250	41 722	NS
51210000 SOCIETE GENERALE	42 972	1 250	41 722	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		147	147-	100. 00-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		147	147-	100. 00-
TOTAL III	63 957	190 095	126 138-	66. 36-
TOTAL GENERAL	68 402	193 753	125 351-	64. 70-

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 994	3 658	1 664-	45. 50-
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	4 991	4 991		
28183000 AMORT IMMO CORPO MAT BUREAU IN	2 997-	1 333-	1 664-	124. 83-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 451		2 451	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	2 451		2 451	
TOTAL II	4 445	3 658	787	21. 52
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	9 770		9 770	
40910000 FOURNISSEURS AVANCE ACPTÉ S/CO	9 770		9 770	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	60	168 690	168 630-	99. 96-
41100000 CLIENTS COLLECTIFS	60	168 690	168 630-	99. 96-
ETAT TVA ET TAXES ASSIMILEES	2 451	18 127	15 676-	86. 48-
44551000 TVA A PAYER		103	103-	100. 00-
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	1 619	1 930	311-	16. 14-
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	832	16 094	15 262-	94. 83-
AUTRES CREANCES	8 704	1 881	6 823	362. 74
40980000 FOURNISSEURS - AVOIR NON PARV.		1 881	1 881-	100. 00-
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 704		8 704	
DISPONIBILITES	42 972	1 250	41 722	NS
51210000 SOCIETE GENERALE	42 972	1 250	41 722	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		147	147-	100. 00-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		147	147-	100. 00-
TOTAL III	63 957	190 095	126 138-	66. 36-
TOTAL GENERAL	68 402	193 753	125 351-	64. 70-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		500	500		
10130000 CAPITAL		500	500		
RESERVE LEGALE		50	50		
10610000 RESERVE LEGALE		50	50		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		21 324	819	20 505	NS
10630000 RESERVES STATUAIRES OU CONTRAC		21 324	819	20 505	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		30-	40 505	40 536-	100.08-
TOTAL I		21 844	41 874	20 030-	47.83-
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION ET COMPTES RATTACHES		18 011	120 461	102 450-	85.05-
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS		18 011	120 461	102 450-	85.05-
ETAT TVA ET TAXES ASSIMILEES			313	313-	100.00-
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR			313	313-	100.00-
AUTRES DETTES FISCALES ET SOCIALES		20 177	28 121	7 944-	28.25-
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER		13 400	13 400		
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A P		6 089	5 360	729	13.59
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES			8 869	8 869-	100.00-
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER		688	492	196	39.84
AUTRES DETTES		8 370	2 983	5 387	180.59
41100000 CLIENTS COLLECTIFS		4 870		4 870	
46860000 CHARGES A PAYER		3 500	2 983	517	17.33
TOTAL III		46 558	151 878	105 321-	69.35-
TOTAL GENERAL		68 402	193 753	125 351-	64.70-

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société SAS GRAPES
4 allée Marquise de Sevigne

26700 PIERRELATTE



ANNEXES FISCALES

Cabinet Gilles DEVES
25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER			13 400.00
31/10/2022 EX SALAIRE MARION 3% CA		13 400.00	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A P			6 088.64
31/10/2022 EX COTIS SAL MARION 40%		6 088.64	
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER			688.00
31/10/2022 EX CAP CFE 2022 - 10 MOIS		688.00	
46860000 CHARGES A PAYER			3 500.00
31/10/2022 EX CAP HONO COMPTA		3 000.00	
31/10/2022 EX CAP HONO INFOR		500.00	

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : Société SAS GRAPES

31/10/2022

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise :

31/10/2022

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : Société SAS GRAPES

31/10/2022

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT			
Total			

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : Société SAS GRAPES

31/10/2022

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Société SAS GRAPES

Numéro SIRET du principal établissement

85073081300019

Code APE

4634Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs

b Dont plus-value nette à court terme

c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d Plus-value nette à long terme de l'exercice

e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1

f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12

h Dont plus-value nette à court terme imposable

i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice

j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -

k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1

Total lignes h à k

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI N°2069-RCI 2022

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022															
Dénomination de l'entreprise : Société SAS GRAPES										Néant x					
SIREN de l'entreprise				8	5	0	7	3	0	8	1	3	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre												Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :															
SIREN de la société déclarante															
Dénomination de la société mère :															
SIREN de la société mère															
CREANCES REPORTABLES															
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) cf n°2069-M-FC															
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen															
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris															
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME															
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC															
dont préfinancement															
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1															
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail 2															
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3															
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE															
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise cf n°2079-FCE-FC															
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés cf n°2079-RS-FC															
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles cf n°2079-AV-FC															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques cf n°2069-CI-FC															
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers cf n°2079-CINT-FC															
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC															
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire															
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC															
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies) cf 2079-RT-FC															
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate															
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale															
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice															
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES															
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse cf n°2079-RIP-FC															
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO															
Autre créances non reportables et non restituables															

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

Autres créances reportables

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux

Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux

Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale

Société SAS GRAPES
4 allée Marquise de Sevigne

26700 PIERRELATTE



DOSSIER FISCAL

Cabinet Gilles DEVES
25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112021	et clos le	31102022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SAS GRAPES		4 allée Marquise de Sevigne	
SIRET	8 5 0 7 3 0 8 1 3 0 0 0 1 9	26700 PIERRELATTE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	30
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

D Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Passifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet C. J. DE VES 15 rue Paul Sabatier 33 41 26700 PIERRELATTE		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu PIERRELATTE
			Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature GIRARD Marion Olivia
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
M GIRARD Sebastien 10 Dotevilsvagen							
436 58 HOVAS	25						
M MENESPLIER PHILIPPE 4 ALLEE MARQUISE DE SEV							
26700 PIERRELAITE	25						

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	10 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise Société SAS GRAPES Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 allée Marquise de Sevine 26700 PIERRELATTE

Numéro SIRET * 8 5 0 7 3 0 8 1 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 0 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 0 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles *	028	030		
	Immobilitisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
Total général (I+II)					
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		50	50
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		21 324	819
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(30)	40 505
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		21 844	41 874
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		18 011	120 461
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		28 547	31 417
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		46 558	151 878
	Total général (I + II + III)	180		68 402	193 753
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 451
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société SAS GRAPES

du 01112021

Adresse 4 allée Marquise de Sevigne 26700 PIERRELATTE

au 31102022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ③		- de l'exercice ④	
- de l'exercice précédent ⑤		- de l'exercice précédent ⑥	

Nom et qualité du signataire GIRARD Marion Olivia
Président

A PIERRELATTE le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société SAS GRAPES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470	4 991	472		474		476	4 991	4 991		
Immobilisations financières			480		482	2 451	484		486	2 451	2 451		
TOTAL			490	4 991	492	2 451	494		496	7 442	7 442		

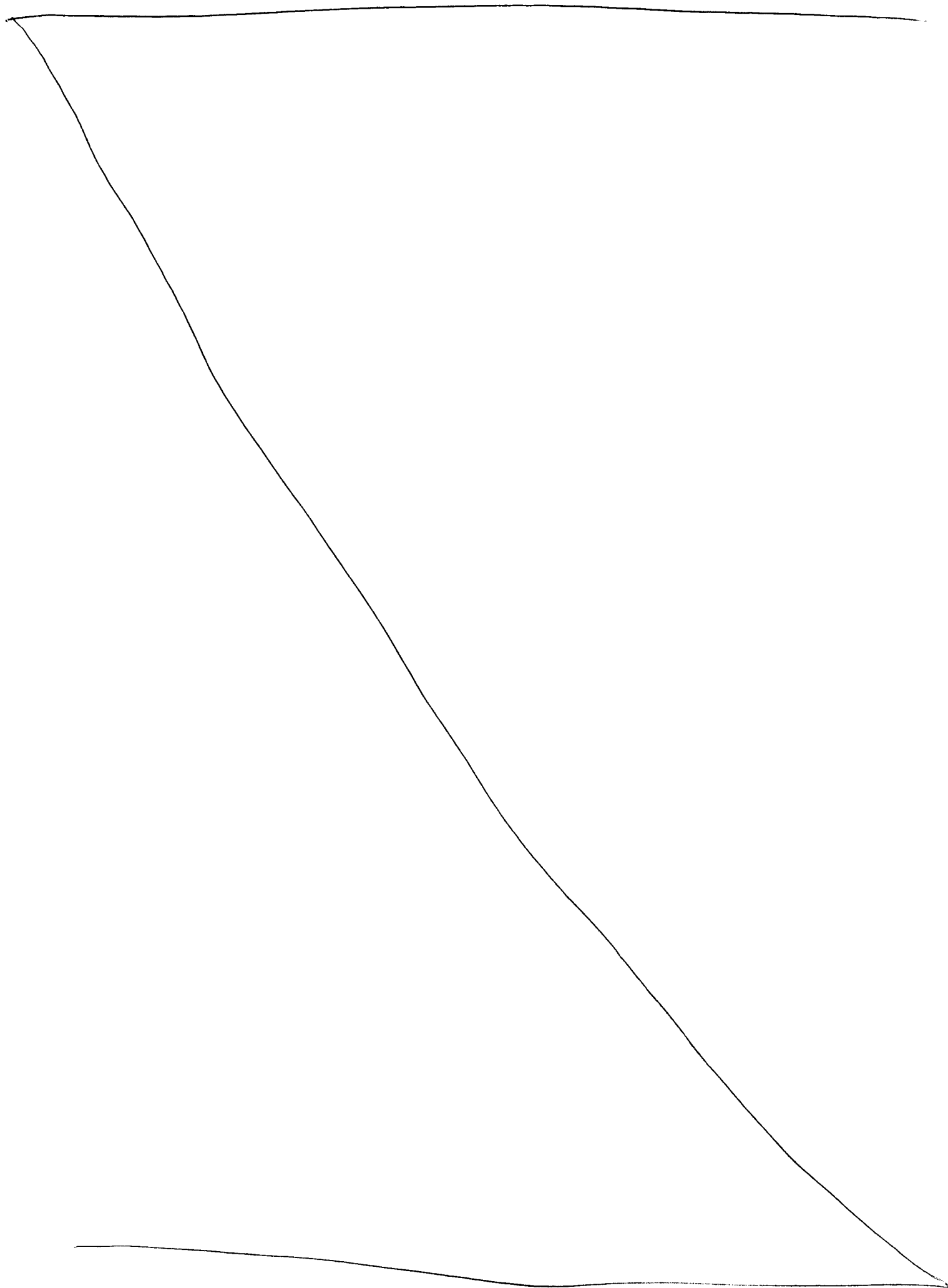
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles			560	1 333	562	1 664	564		566	2 997
TOTAL				570	1 333	572	1 664	574		576	2 997

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



67

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise :

Société SAS GRAPES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	30
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	30

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 148
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société SAS GRAPES				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2021		et clos le : 31/10/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 0 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 0 7 3 0 8 1 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SAS GRAPES

ADRESSE (voie) 4 allée Marquise de Sevigne

CODE POSTAL 26700 VILLE PIERRELATTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GIRARD	Prénom(s)	Sebastien
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	25
Naissance :	Date	N° Département	25	Commune	MONTBELIARD
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	Dotevilsvagen		
	Code postal	Commune		Pays	SUEDE
Titre (2)	M	Nom patronymique	MENESPLIER	Prénom(s)	PHILIPPE
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	25
Naissance :	Date	N° Département	33	Commune	LIBOURNE
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	ALLEE MARQUISE DE SEVIGNE		
	Code postal	Commune	PIERRELATTE	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société par Actions Simplifiée GRAPES
Au capital de 500€
Siège social : 4 Allée Marquise de Sévigné – FR 26700 Pierrelatte
850 730 813 RCS Romans

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 16 avril 2023
--

L'an 2023
Le 16 avril,
A 18 heures 30 minutes.

Les associés de la société GRAPES, SAS au capital de 500 euros divisés en 50 parts sociales, dont le siège social est à Pierrelatte (26700) se sont réunis à distance en réunion digitale via la plateforme Teams, sur convocation/invitation qui leur a été adressée individuellement, par courriel, par la gérance.

Il est établi un rapport de présence attestant la participation à l'assemblée des actionnaires présents ainsi que des éventuels représentants et mandataires des actionnaires non participant.

L'assemblée est présidée par Mme Marion Girard, présidente de la société,

La présidente communique à l'assemblée le rapport de participation à distance dont il résulte que, sont présents :

- M. Philippe Menesplier propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 1 à 25 inclus,
- M. Sébastien Girard, propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 26 à 50 inclus ;

Soit au total deux associés participant ou représentés, totalisant la totalité des parts.

En conséquence, le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- Le rapport de participation à la réunion digitale et feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2022
- Approbation des éventuelles conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires
- Rémunération du président
- Validation contrat de prestation de services avec MJ Project management services
- Renonciation à une éventuelle augmentation de capital au cours de l'exercice à venir
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Le client Bliss a eu des problèmes ce qui explique l'année blanche côté commandes avec ce client. Le client revoit sa stratégie, du coup il faut trouver à s'aligner notamment en qualité et traçabilité et essayer d'assurer trois commandes sur l'année avec lui.
Conjoncture compliquée dans le vin avec beaucoup de stocks chez les producteurs.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'enregistrer les pertes de l'exercice clôt le 31 octobre 2022 et qui se chiffrent à 30€ en report à nouveau débiteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après discussion décide qu'il ne sera pas versé de rémunération au Président pour sa mission exécutée au titre de l'exercice écoulé et clôt le 31 octobre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

4

L'assemblée générale valide et confirme la décision collective des associés du 4 janvier 2023 autorisant la signature du contrat de prestations de service passé avec la société MJ Project Management Services effectif au 1^{er} janvier 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale après discussion renonce à toute augmentation de capital par intégration des réserves au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2022. L'éventualité de cette augmentation de capital sera rediscutée lors de la prochaine assemblée générale. L'assemblée dispense le président de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour discuter de ce point pour la durée de l'exercice comptable ouvert le 1^{er} novembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale ouvre à la discussion diverses questions quant à la stratégie de développement de l'activité.

Il est fait un résumé des discussions :

- Envisager le maintien de la structure de la société selon le volume des commandes pour l'exercice en cours
- Monter en gamme dans qualité

Ces questions débattues ne font pas l'objet d'une prise de décision par vote de l'assemblée générale.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme par le président du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 37 des statuts, par le président pour servir et valoir ce que de droit.

16/04/2023

Gur

*Copie certifiée conforme à
l'original*

Maïm Gieker, Président

le 18/04/2023

Gur